

Avis relatif à la signature d'un protocole transactionnel entre le SDEG 16 et Orange

En application de la délibération n°2025181CS0201 du Comité Syndical du 30 juin 2025, un protocole transactionnel a été conclu le 22 juillet 2025 entre le SDEG 16 et Orange.

Ce protocole a pour objet de mettre un terme, conformément à l'article 2044 du code civil, de manière amiable, transactionnelle et définitive, au différend né entre le syndicat et Orange relatif aux conditions financières de l'occupation des installations propriété du SDEG 16 par les équipements d'Orange jusqu'au 31 décembre 2024 inclus.

Sous réserve de l'occultation des mentions relevant des secrets protégés par la loi, le protocole conclu le 22 juillet 2025 peut être transmis par voie dématérialisée sur demande écrite. Il peut également être consulté, avec prise de copie possible sur demande écrite et sur rendez vous dans les locaux du SDEG 16, à l'adresse suivante : SDEG 16 – 308 rue de Basseau 16021 ANGOULEME Cedex. Les demandes de transmission par voie dématérialisée ou de rendez-vous peuvent être adressées à l'adresse électronique suivante : sdeg16@sdeg16.fr ou à l'adresse postale mentionnée ci-avant.